

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : Jeudi 12 avril 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 20 avril 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise le maire à émettre un titre de recette d'un montant de 583,65 € au compte 7788, correspondant au montant du chèque émis par Josy Tourisme suite au sinistre causé à la Laube.

2° Le conseil municipal, dans le cadre des travaux de l'entrée sud du village, à l'unanimité des présents, accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général pour la partie de la voirie départementale. Il autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, convention qui :

- précisera le contenu de la mission et le programme des travaux ;
- définira les modalités d'intervention et la prise en charge financière des maîtres d'ouvrage respectifs ;
- régira l'ensemble des dispositions sur le déroulement de l'opération et ses avenants.

3° Le conseil municipal, dans le cadre des travaux de l'entrée sud du village, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer les travaux d'extension du réseau d'eau potable de la rue Principale au SDEA pour un montant de 6400 € HT. Il autorise le maire à signer tous documents nécessaires.

4° Le conseil municipal, dans le cadre des travaux de l'entrée sud du village, à l'unanimité des présents, décide de mettre en place un poteau incendie rue Principale pour un montant de 1 550 € HT.

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DEMANDE, en application du code rural et de la pêche maritime, que les terrains nécessaires à l'exécution ultérieure de projets communaux d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, soient attribués à la commune dans le plan de l'aménagement foncier agricole et forestier aux emplacements numérotés et délimités suivant le plan disponible en

mairie, d'une superficie totale de 2ha 57a 55ca représentant 22 646 points de l'aménagement foncier.

Ces réserves sont destinées à la réalisation des projets d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels suivants :

N° 1 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (protection de l'environnement et des paysages)

Lieu-dit : Untere Weiher

Section 17, parcelles entières n^{os} 81, 82, 84, 183, 184

N° 2 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (extension du cimetière communal et protection de l'environnement et des paysages)

Lieu-dit : Stephansgaessel

Section 17, parcelles entières n^{os} 51, 52, 53, 54

N° 3 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (extension de la salle des fêtes)

Lieu-dit : Zenthalt

Section 18, parcelle touchée en partie n° 13

N° 4 Commune de Wintzenheim-Kochersberg (zone de loisirs)

Lieu-dit : Judengasse

Section 18, parcelles entières n^{os} 127, 128, 129, 130

Lieu-dit : Untere Bogen

Section 18 : parcelles touchées en partie n^{os} 137, 138, 139, 143, 166, 169
parcelle touchée en partie n° 165 (chemin d'exploitation)

Lieu-dit : Sieben

Section 18 : parcelles touchées en partie n° 124, 125, 126
parcelle touchée en partie n° 161 (chemin d'exploitation)

6° Le conseil municipal, entendu la proposition du maire, vote la modification budgétaire suivante :
Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

| | | |
|-----------------|---|-----------|
| Dépenses | Article 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile | + 2 500 € |
| Recettes | Article 1328 Subventions d'équipement non transférables | + 2 500 € |

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Dépenses | Article 2151-041 Réseaux de voirie – opérations patrimoniales | + 646 € |
| Recettes | Article 2031-41 Frais d'études – opérations patrimoniales | + 646 € |

La section d'investissement présente donc un budget cumulé de 419 502 €.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 23 avril 2012.

Le Maire,
Alain NORTH